



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3478 — Jeudi 19 Novembre 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE NOTATION

FITCH CONFIRME LES NOTES DE SOUTIEN EXTERIEUR DE L'UBCI ET D'AMEN BANK 2

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CHO 2009 » 2

AUGMENTATION DE CAPITAL

AMEN BANK 3-5

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MODERN LEASING 6

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

ANNEXE

AVIS DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme les notes de soutien extérieur de l'UBCI et d'Amen Bank

Fitch Ratings - Tunis/Paris/Londres -18 novembre 2009 : Fitch Ratings a confirmé la note de soutien extérieur '2' attribuée à l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) ainsi que la note de soutien extérieur '3' attribuée à Amen Bank (AB).

UBCI, dixième banque tunisienne par le total bilan, est détenue à 50% par BNP Paribas (BNPP; 'AA'/Perspective Négative). Au regard de la forte intégration d'UBCI dans BNPP et de l'importance stratégique de la banque tunisienne pour le groupe bancaire français, Fitch estime très forte la probabilité que BNPP souhaite apporter son soutien à UBCI en cas de nécessité. En dépit de la solidité financière de BNPP, la probabilité d'un tel support est seulement jugée « forte », car limitée par la note du plafond souverain tunisien ('BBB+').

AB est détenue à 63% par un important groupe familial tunisien à travers la société holding de ce dernier, PGI. Il est possible que PGI apporte son soutien à AB si celle-ci devait rencontrer des difficultés. Toutefois, Fitch ne note pas PGI, aussi l'agence ignore-t-elle l'origine et l'étendue de ce soutien potentiel. La note de soutien extérieur attribuée à AB ne reflète donc que la probabilité modérée d'un soutien de l'Etat, fondée sur la place qu'occupe la banque dans le système bancaire national où elle vient en cinquième position par le total bilan et détient une part de marché d'environ 9% des prêts et des dépôts.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2009 - AS - 1824

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE «CHO 2009»

La Financière de Placement et de Gestion - FPG -, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «CHO 2009» de D. 7 000 000 ouvertes au public le 11 novembre 2009, ont été clôturées le **12 novembre 2009**.

2009 - AS - 1825

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

AMEN BANK

Av. Mohamed V - 1002 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMEN BANK réunie le 11/06/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de **15 MDT**, pour le porter de **85 MDT** à **100 MDT**. Cette augmentation de capital sera réalisée en deux opérations successives comme suit :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 7,5 MDT, par l'émission de 750 000 actions nouvelles réservées en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel ;
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 7,5 MDT et l'émission de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux détenteurs des 9 250 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

Elle a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires. A défaut, le montant de l'augmentation du capital peut être limité au montant des souscriptions réalisées à condition qu'il atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, donné pouvoir au conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment le prix de souscription, la date de jouissance ainsi que toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de cette augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le conseil d'administration d'Amen Bank a fixé, lors de sa réunion du 02/11/2009, le prix d'émission à 34DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 24DT.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 15 MDT réparti comme suit :

- 7,5 MDT par souscription en numéraire et émission de 750 000 actions nouvelles.
- 7,5 MDT par incorporation de réserves et émission de 750 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1-Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Le capital social sera augmenté de **7,5 MDT** par la création de **750 000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **34 DT** l'action, soit **10 DT** de valeur nominale et **24 DT de prime d'émission**. Le prix d'émission sera libéré en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de **trois (3) actions nouvelles** pour **trente quatre (34) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. AMEN BANK ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

AUGMENTATION DE CAPITAL - SUITE -

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **20/11/2009 au 18/12/2009** inclus*.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'AMEN BANK (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 34 DT, soit 10 DT représentant la valeur nominale de l'action et 24 DT représentant la prime d'émission. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK – Agence Succursale de Tunis sous le N° 07 807 00 81 340 603 075 29 .

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 28/12/2009.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par AMEN BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites (750 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2010**. Les actions nouvelles souscrites et anciennes seront entièrement assimilées à partir de la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2009.

2- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

Montant

Successivement à l'émission en numéraire d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **7,5 MDT**, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de **750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement** aux actionnaires détenteurs des 9 250 000 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **trois (3) actions nouvelles gratuites pour trente sept (37) actions anciennes et/ou nouvelles souscrites**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera **à partir du 28/12/2009**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites (750 000 actions) porteront jouissance à partir du **1er janvier 2010**.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Cotation en Bourse :

Les actions de l'AMEN BANK sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 8 500 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'AMEN BANK inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 20/11/2009, droits de souscription détachés, et à partir du 28/12/2009, droit d'attribution détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 750 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 28/12/2009, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus*.

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 28/12/2009.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400389» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400363» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 28/12/2009.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN003400397» durant la période de souscription préférentielle soit du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400371» à partir du 28/12/2009.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons les dits actions et droits négociés en bourse.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **09-671 en date du 06 novembre 2009** et du document de référence de l'AMEN BANK enregistré auprès du CMF sous le n° **09-009 en date du 09 septembre 2009**, seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMEN BANK, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'AMEN BANK www.amenbank.com.tn.

* Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

AUGMENTATION DE
CAPITAL ANNONCEE

AVIS DES SOCIETES (suite)

MODERN LEASING

Siège social : 11, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis -

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Septembre 2009 convoquée par le Conseil d'Administration du 1er Septembre 2009 a décidé de porter le capital social de la société Modern Leasing de **10 MD à 15 MD** par la création de **500 000 actions nouvelles** de valeur nominale 10 dinars et portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010. Elle a aussi décidé de réserver cette augmentation aux anciens actionnaires, sans aucun recours éventuel à l'appel public à l'épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, a également décidé, au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, de redistribuer les actions non souscrites entre les anciens actionnaires qui en font la demande.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Conseil d'Administration de Modern Leasing a fixé les modalités de l'opération comme suit :

Caractéristiques de l'émission :

Montant : 5 000 000 de dinars

Le capital social sera porté de 10 000 000 D à 15 000 000 D par la création et l'émission de 500 000 actions nouvelles de valeur nominale 10 D à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix de 10 dinars chacune, soit à la valeur nominale de l'action. La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 500 000 actions nouvelles sera réservée exclusivement aux propriétaires des 1 000 000 actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, du **16 Novembre 2009 au 15 Décembre 2009 inclus**.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible :

A raison de **cinq (05) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.

Ceux des actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles, pourront acheter ou vendre en Bourse les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société Modern Leasing : 11, avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis - et auprès des intermédiaires en bourse.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **14 207 207 300 700 238 176** ouvert sur les registres de la Banque de l'Habitat Agence Internationale et réservé à l'augmentation de capital de la société Modern Leasing.

Après répartition, les sommes restants disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées sans intérêt aux guichets ayant reçu la souscription et ce, dans un délai maximum de 3 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 500 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2010**.

Négociation en Bourse :

Actions anciennes :

Les actions anciennes « Modern Leasing » négociables sur le marché hors cote de la bourse, à partir du 16 novembre 2009 droit de souscription détaché.

Actions nouvelles :

Les 500 000 actions nouvelles seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT. Elles seront assimilées aux actions anciennes à partir de la mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009.

Droits de souscription :

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **16 Novembre 2009 au 15 Décembre 2009 inclus**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 NOVEMBRE 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,279%		
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,278%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,275%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,274%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,273%	1 009,151
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,272%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,270%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,269%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,268%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010	4,268%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010	4,259%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,286%		1 000,041
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,331%	1 035,560
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,404%	1 017,627
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,448%	1 057,663
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,485%	1 117,499
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,502%	1 153,163
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,546%	1 111,505
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,626%		1 033,001
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,721%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,843%	1 118,849
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,073%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,113%		1 027,573
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,627%	1 111,108

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 18/11/2009	LIQUIDATIVE du 19/11/2009	DEPUIS LE 31/12/2008 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	130,036	130,047	4,487	3,57%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	102,671	102,680	3,071	2,97%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,644	101,653	3,588	3,51%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	104,224	104,234	3,505	3,34%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	103,725	103,737	3,825	3,66%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	103,876	103,888	3,764	3,59%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	102,573	102,583	3,618	3,51%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	102,180	102,191	3,617	3,51%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	105,822	105,832	3,854	3,63%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	104,022	104,033	3,686	3,51%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	107,783	107,794	4,175	3,86%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	103,068	103,080	3,804	3,66%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	102,791	102,802	3,610	3,49%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	105,712	105,722	3,635	3,42%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	103,952	103,856	3,683	3,53%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	105,730	105,739	3,713	3,50%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	106,318	106,328	3,874	3,64%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	104,237	104,247	3,826	3,67%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	104,668	104,679	3,730	3,54%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPS	14/04/2009	103,706	103,718	3,672	3,52%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	102,542	102,554	4,269	4,14%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	104,189	104,199	4,269	4,11%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	103,595	103,604	3,288	3,18%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	103,899	103,916	3,488	3,44%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	102,452	102,461	2,461	2,46%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	1,175	1,175	0,035	3,07%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,214	11,215	0,382	3,53%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,359	10,360	0,356	3,42%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	101,690	101,762	3,832	3,71%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	101,769	101,779	2,979	2,91%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	104,422	104,435	3,965	3,95%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,019	43,023	1,532	3,69%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,207	31,211	1,048	3,47%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	89,811	89,883	16,465	22,37%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	135,576	134,893	33,330	32,34%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 333,729	1 328,284	312,807	30,23%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	71,289	71,387	11,678	19,04%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	103,358	103,219	7,182	7,17%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	69,124	69,105	12,379	21,42%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	47,808	47,812	4,806	10,81%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	55,125	55,132	7,027	14,16%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	99,809	99,788	6,786	7,16%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,306	104,269	11,171	11,79%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,400	15,386	2,453	18,38%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	96,235	96,105	22,091	29,73%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	245,981	245,933	59,057	30,83%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	111,542	111,469	7,096	6,57%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 804,285	1 808,378	381,968	26,62%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	1 955,551	1 959,453	336,554	20,74%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	155,516	156,531	17,378	12,33%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	141,815	142,331	10,664	7,98%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	128,591	129,077	9,516	7,74%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	1,945	1,939	0,420	27,65%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	1,632	1,622	0,273	20,24%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	8 992,232	9 052,460	1 180,514	14,95%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,483	11,488	0,819	7,47%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,284	12,288	0,991	8,57%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	15,783	15,793	2,928	22,41%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	15,160	15,180	3,558	29,79%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	119,925	121,061	23,488	23,32%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	118,262	118,133	18,740	18,52%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	115,026	114,994	12,457	11,97%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	17,258	17,256	4,341	33,17%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	1 146,549	1 149,138	97,929	9,32%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	6 130,806	6 147,152	812,116	15,22%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	112,299	112,311	6,181	5,51%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	111,057	111,629	12,384	11,99%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	1 105,425	1 103,098	92,323	9,13%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	137,421	137,442	34,893	34,03%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	604,127	602,050	132,323	28,17%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	131,163	131,561	22,720	20,87%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	115,200	115,020	20,072	20,69%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	117,232	117,150	16,826	16,77%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	112,594	112,316	11,960	11,92%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	106,101	106,033	5,649	5,63%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	110,295	110,741	10,418	10,38%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	111,295	111,757	11,944	11,97%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	12,324	12,430	2,430	24,30%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	102,187	102,597	2,597	2,60%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	102,632	102,540	2,540	2,54%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	10,263	10,301	0,301	3,01%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	5 186,596	5 200,021	200,021	4,00%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	10,735	10,731	0,731	7,31%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	**	122,766	125,044	25,044	25,04%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	**	1 044,766	1 061,605	61,605	6,16%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	**	0,987	0,994	-0,006	-0,60%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	100,219	100,224	0,224	0,22%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- initiée par Mr Noureddine Tabbane agissant de concert avec d'autres actionnaires

Par décision n° 38 du 19 novembre 2009, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Mr Noureddine Tabbane agissant de concert avec un groupe d'actionnaires est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis Rue du Lac Léman, Centre Nawrez -1053 Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenue par l'initiateur de l'offre :

L'initiateur de l'OPA simplifiée agissant pour son compte et de concert avec un groupe d'actionnaires détient 94,27% du capital de la société SOFI SICAF dont 90,18% lui reviennent directement.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, Mr Noureddine Tabbane vise l'acquisition de **57 283** actions SOFI SICAF représentant 5,73% du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **10,500 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par MAXULA BOURSE pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par l'équipe de direction de SOFI SICAF.

1- Méthodologie

Afin d'évaluer la société financière SOFI SICAF, il a été procédé en premier lieu à l'évaluation de la société MARILLIA, ensuite la société SIPCO dont SOFI SICAF détient respectivement 39,67% et 42,98% à la date du 19/10/2009. En second lieu, il a été jugé utile de déterminer le prix de l'action de SOFI SICAF, en tenant compte des participations de la société dans le capital de la STAR, SFBT, MARRILLIA et SIPCO.

2- Méthodes écartées

Les quatre méthodes de valorisation présentées ci-dessous ont été écartées :

➤ **Multiples de transactions comparables**

Absence de données sur des transactions comparables

➤ **Cours de bourse récents pondérés**

Non applicable

➤ **Multiples de sociétés cotées comparables**

Absence de sociétés comparables cotées

➤ **Actualisation des flux de dividendes**

Cette méthode consiste à actualiser les flux de dividendes futurs versés par une société. Cette méthode n'est pertinente que pour des sociétés qui bénéficient d'une capacité de distribution significative et ont un taux de distribution constant et prévisible. Dans le cas de SOFI SICAF, la société ne versant plus de dividende depuis l'exercice clôturé en 1998 et les informations actuellement disponibles ne permettant pas de donner une référence pour le taux de distribution futur de la société, cette méthode a été écartée.

3- Méthode d'évaluation retenue

La méthode des multiples.

4- Evaluation

* Récapitulatif de l'évaluation de la valeur MARILLIA

Méthode	Valeur Unitaire de MARILLIA (DT)
Multiple FCF	207,314
Multiple EBE	171,642
Multiple CA	153,300
Moyenne	177,419

* Récapitulatif de la valeur de SIPCO

Méthodes	Valeur Unitaire de SIPCO (DT)
Multiple EBE	163,885
Multiple CA	142,880
Moyenne	153,383

* SYNTHÈSE : Evaluation SOFI SICAF

	Nombre de titres	CMP	Cours au 30/09/2009
Assurance STAR	1 000	88,416	140,400
SFBT	20 000	13,259	11,900
MARRILIA	35 700		
SIPCO	20 417		
	77 122		
MARRILIA	6 333 844		
SIPCO	3 131 603		
STAR	140 400		
SFBT	238 000		
Total	9 843 847		
Nombre de titres	1 000 000		

L'évaluation donne une valeur globale de 9 843 mDT pour 1 million d'actions, soit un prix unitaire de **9,844 DT**.

L'actif net par action s'élève à 8,121 DT.

VII- But de l'offre et intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir:

Rachat de la totalité des actions SOFI SICAF dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue du déclassement de la société de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

VIII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable pour une période allant du **mardi 24 novembre 2009** au **mardi 8 décembre 2009 inclus**.

IX- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **mardi 8 décembre 2009**.

2- Déclaration des résultats :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

3- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations hors du marché central.

X- Note d'information communiquée par la société visée :

1- Responsable de la note d'information :

Mr Abdelaziz Seffen : Directeur des Ressources Humaines à la Société Financière d'investissement -SOFI SICAF-.

2- Renseignements relatifs à la société visée :

2-1 Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société** : Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

- **Siège social** : Rue du Lac Léman Centre Nawrez-1053 Les Berges du Lac- Téléphone : 71 960 565 Fax : 71 960 530

- **Siège administratif** : 6, rue de Damas Rue -1002 Tunis- Téléphone : 71 440 839 Fax : 71 445 076

- **Forme juridique** : Société anonyme
- **Législation de l'émetteur** : Loi n°88-92 du 2 Août 1988 sur les sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992 et loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.
- **Date de constitution** : 16/03/1989 **Durée** : 99 ans
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Objet social** : La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières (article 3 des statuts).
- **Numéro d'inscription sur le registre de commerce** : B16961996
- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2-2 Administration, direction et contrôle :

Conseil d'administration :

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Saïda Zaouche Tabbane	Elle-même	Présidente	2007-2009
Noureddine Tabbane	Lui-même	Membre	2007-2009
Maxula Distribution	Abdelaziz Seffene	Membre	2007-2009
Assurances STAR	Neïla Azzouz	Membre	2007-2009

Direction :

- Mme Saïda Zaouch Tabbane : Président Directeur Général. Son mandat s'étale sur la période d'administrateur.

Contrôle :

- Radhouane Nagbou :

Identité	Adresse	Mandat
Radhouane Nagbou	Rue Abderrahmane AZZAM Complexe Kheireddine Pacha Escalier. B Bureau. 3 Tunis -1073 Montplaisir-	2007-2009

2-3 Renseignements concernant le capital :

- **Le nombre total des droits de vote** : 1 000 000
- **Le nombre total des titres** : 1 000 000
- **Le nombre d'actionnaires** : 149 actionnaires
- **Structure du capital de SOFI SICAF au 30-09-2009 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droits de vote
Groupe initiateur	942 717	9 427 170	94,27%	942 717	94,27%
Noureddine Tabbane	901 751	9 017 510	90,18%	901 751	90,18%
Sté Civile Immobilière El Fath	19 000	190 000	1,90%	19 000	1,90%
Hédi Tabbane	6 745	67 450	0,67%	6 745	0,67%
Saïda Tabbane	5 033	50 330	0,50%	5 033	0,50%
Ali Tabbane	5 025	50 250	0,50%	5 025	0,50%
Mahmoud Tabbane	5 163	51 630	0,52%	5 163	0,52%
Autres	57 283	572 830	5,73%	57 283	5,73%
STAR	45 000	450 000	4,5%	45 000	4,5%
Autres (142 actionnaires)	12 283	122 830	1,23%	12 283	1,23%
Total	1 000 000	10 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

2-4 Situation financière de la société :

Etats financiers certifiés de SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2008

BILAN
(exprimé en DT)

ACTIFS	NOTES	31 DEC 2008	31 DEC 2007
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations incorporelles			
Moins: Amortissements			
NET			
Immobilisations corporelles	<u>1</u>	1 170	1 170
Moins: Amortissements		-1 043	-926
NET			
		127	244
Immobilisations financières	<u>2</u>	7 620 303	8 030 495
Moins: provisions	<u>3</u>	48 020	
NET			
		7 572 283	8 030 495
Total des actifs immobilisés		7 572 410	8 030 739
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		7 572 410	8 030 739
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
STOCKS			
Moins: provisions			
-			
Clients et comptes rattachés			
Moins: provisions			
-			
Autres actifs courants			
Placements et autres actifs financiers			
Liquidités et équivalents de liquidités			
	<u>4</u>	214 082	189 428
	<u>5</u>	352 608	21 168
TOTAL ACTIFS COURANTS		566 690	210 596
TOTAL DES ACTIFS		8 139 100	8 241 335

BILAN
(exprimé en DT)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31 DEC 2008	31 DEC 2007
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 186 382	2 186 382
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reportés		-4 891 836	-4 879 654
Total des capitaux propres avant résultat		7 294 546	7 306 729
Résultat de l'exercice		826 153	-12 183
Total des capitaux propres avant affectation	<u>6</u>	8 120 700	7 294 546
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions pour risques et charges		-	865 626
Total des passifs non courants		-	865 626
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Autres passifs courants	<u>7</u>	16 203	81 146
Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>8</u>	2 197	16
Total des Passifs Courants		18 400	946 789
Total des Passifs		18 400	946 789
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 139 100	8 241 335

ETATS DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

(exprimé en DT)

LIBELLES	NOTES	31 DEC 2008	31 DEC 2007
Produits d'exploitation			
Revenus	<u>9</u>	3 950	2 300
Autres Produit d'exploitation productions immobilisées		-	-
Total des produits d'exploitation		3 950	2 300
Charges d'exploitation			
Fournitures de bureau		12	
Charges de gestion des placements		4 445	714
Charges nettes/ cession des titres		-	-
Charges de personnels		30 000	-
Dotation aux amortissements et aux provisions		117	117
Dotation aux provisions titres plac.		48 020	-
Autres charges d'exploitation		16 511	13 380
Total des charges d'exploitation	<u>10</u>	99 105	14 212
Resultat d'exploitation		-95 155	-11 912
Charges financières nettes		-260	-55
Produits de placement		-	-
Produits Nets Cession Valeurs Mobilières		56 192	-
Autres gains ordinaires	<u>11</u>	865 626	34
Autres pertes ordinaires		-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôts		826 403	-11 933
Impôts sur les bénéfices	<u>12</u>	-250	-250
Résultat des activités ordinaires après impôts		826 153	-12 183
Elements extraordinaires(gains et pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		826 153	-12 183

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2008

(Exprimé en Dinars)

LIBELLES	31 DEC 2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	
Résultat net	826 153
Ajustements pour :	
* Amortissement et provisions diverses	48 137
* Reprise sur provisions	-865 626
* Variation des :	
- Stocks	
- Placements financiers	
- autres actifs	-24 654
- fournisseurs et autres dettes	-64 943
* Plus ou moins values de cession d'Immo.Financières	-56 192
* Transfert de charges	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitaiton	-137 126
Variations des immobilisations corporelles	
Décaissement sur acquisition d'immobilisaitons financières	-1 170 279
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	1 636 663
Flux de trésorerie proven. des activités d'investissement	466 385
Encaissement provenant des emprunts	
Remboursement d'emprunt	
Emission d'action	
Distribution dividendes et tantiemes	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0
Variation de trésorerie	329 259
Trésorerie début de l'exercice	21 152
Trésorerie à la clôture de l'exercice	350 410

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS « SOFI » EST UNE S.A AU CAPITAL DE 10 000 000 DE DINARS, CREE EN 1993, SON SIEGE EST SIS AUX BERGES DU LAC, CENTRE NAWREZ, RUE DU LAC LEMAN.

SON OBJET EST LA GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES.

2/ PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES

LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE SONT PREPARES EN CONFORMITE AVEC LES PRINCIPES COMPTABLES GENERALEMENT ADMIS. LES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ADOPTÉES PAR LA SOCIETE SONT RESUMEES AINSI :

2-1 - PRINCIPE DE PERMANENCE DES METHODES

LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE SOFI ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU NOUVEAU SYSTEME COMPTABLE.

2-2 - INDEPENDANCE DES EXERCICES

LA SOCIETE ADOPTE LES PRINCIPES DE L'INDEPENDANCE DES EXERCICES SELON LESQUELS LES PRODUITS SONT ENREGISTRES AU FUR ET A MESURE QU'IL SONT ACQUIS, ET LES CHARGES AU FUR ET A MESURE QU'ELLES SONT ENGAGEES SANS TENIR COMPTE DE LA DATE D'ENCAISSEMENT.

Notes aux bilans :

I- Actifs

1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

▪ Valeur au 31-12-2008	1 170
▪ Amortissement	-1 043

Total **127**

Cette rubrique englobe l'ensemble de mobilier et matériel de bureau exploité par la société, et n'a enregistré aucun changement durant cet exercice. Le taux d'amortissement appliqué est de 10%.

2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31/12/2008 à 7 620 303 DT contre 8 030 495 DT en 2007, soit une diminution de 410 192 DT.

Détails :

ACTIONS	NBRE	COÛT U.	COÛT TOTAL
ASSURANCE STAR	1005	88,416	88 858
ASSURANCE LOYD	875	4,000	3 500
SFBT	20 000	13,259	265 187
STE TOURIST. MARILLIA	35 700	138,940	4 960 144
STE SIPCO	20 417	112,779	2 302 614
			7 620 303 DT

3- Provision pour dépréciation des immobilisations financières :

Actions SFBT

Cours au 31/12/2008	10,858
Prix moyen d'acquisition	13,259

Soit une décote de 2,401 DT par rapport au prix moyen d'acquisition.

Titres	Quantité	Coût unitaire	montant
SFBT	20 000	2,401	48 020,000

4- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2008 un montant de 214 082 DT contre 189 428 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant comme suit :

▪ Etat avance sur taxation IS	189 182
▪ Etat impôts à reporter	22 650
▪ Produits à recevoir	2 250

Total **214 082 DT**

❖ Etat avance sur taxation IS **189 182 DT**

Détail :

Solde 2007	164 829,838
Blocage / Attijari BANK	44,188
Blocage / BIAT	22 356,007
Blocage / BIAT	1 952,000

Total **189 182,033**

❖ Etat impôts à reporter **22 650 DT**

Détail :

Solde 2007	20 762,399
Impôt / Ste 2007	- 250,000
Retenue à la source	2 137,620

Total **22 650,019**

❖ Le compte Produits à recevoir s'élève à 2 250 DT et représente les jetons de présence obtenue par la société.

5- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS :

La valeur de ce solde s'élève au 31-12-2008 à 352 608 DT contre 21 168 DT au 31-12-2007 et se compose de :

▪ A.T.B.	349 045
▪ Caisse siège	3 563
	<hr/>
	352 608

II- Capitaux propres et passifs

6- CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique totalise au 31-12-2008 une valeur de 8 120 700 DT, contre une valeur de 7 294 546 au 31-12-2007 ; Cette augmentation est due à un résultat bénéficiaire d'une valeur de 826 153 DT.

Détails :

- Capital social	10 000 000 DT
- Réserves légales	86 047 DT
- Réserves Extraordinaires	1 675 DT
- Réserves P/Réinvestis. Exonérés	160 689 DT
- Réserves Spéciale Réévaluation	1 937 971 DT
- Résultat reportés	(4 891 836) DT
- Résultat de l'exercice	826 153 DT
	<hr/>
	8 120 700 DT

6- 1 Capital social :

Le capital social s'élève à 10 000 000 DT.

6-2 Réserves :

Les réserves s'élèvent au 31/12/2008 à 2 186 382 DT se détaillant comme suit :

- Réserves légales	86 047 DT
- Réserves Extraordinaires	1 675 DT
- Réserves P/Réinvestis. Exonérés	160 689 DT
- Réserves Spéciale Réévaluation	1 937 971 DT
	<hr/>
	2 186 382 DT

6- 3 Résultat reportés :

Ce compte se détaille comme suit :

- Résultats reportés de l'exercice 2007 :	(4 879 654)
- Résultat de l'exercice 2007 :	(12 183)

(4 891 836) DT

PASSIFS COURANTS

7 –AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent au 31/12/2008 un montant de 16 203 DT contre 81 146 DT au 31/12/2007 et représentent les dettes de la société :

- Etat impôts retenus a la source	174 DT
- Intermédiaire en bourse	2 832 DT
- Charges à payer	13 197 DT

16 203 DT

❖ Charges à payer :

Cette rubrique totalise au 31/12/2008 une valeur de 13 197 DT et englobent les charges suivantes :

▪ COJEF FRE 80051	8 960,300
▪ Honoraire CAC 2008	4 073,000
▪ Maître ABED N.	62,000
▪ Agios 4T-08	101,775

Total 13 197 DT

8 – CONCOURS BANC. ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

- B.I.A.T

2 197

NOTES RELATIVES AUX COPTES DE RESULTATS

9. PRODUITS D'EXPLOITATION

Revenus :

Les revenus s'élèvent au 31/12/2008 à 3 950 DT contre 2 300 DT au 31/12/2007 et représentent les jetons de présence reçus par la société.

10. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2008 à 99 105 DT se détaillent comme suit :

- Fournitures de bureau	12 DT
- Charges de gestions et de placements	4 445 DT
- Charges de personnels	30 000 DT
- Dotation aux amortis.des immo. Corporelles	117 DT
- Dotation aux prov. pour dépréciation des Immo.financières	48 020 DT
- Autres charges d'exploitation	16 511 DT

99 105 DT

10-1 Autres charges d'exploitation :

Cette rubrique se détaille comme suit :

- Loyers et charges locatives	1 416 DT
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	14 452 DT
- Publication et abonnement JORT	70 DT
- Droit d'enregistrement, timbre	397 DT
- Autres droits et taxes	135 DT
- Frais commission bancaire	41 DT

16 511 DT

11. PRODUITS NET SUR CESSION DES TITRES

Plus value sur cession de titres 56 192 DT

12. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Reprise sur provision pour risques et charges **865 626 DT**

Il s'agit de la reprise de la provision effectuée précédemment suite à la taxation d'office par l'administration fiscale, et qui fait l'objet d'une réserve du commissaire aux comptes quant à son opportunité.

13. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Impôts sur les sociétés (minimum d'impôts) **250 DT**

RAPPORT GENERAL DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2008

Messieurs les Actionnaires de société Financière d'Investissement « SO.F.I »,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'examen des états financiers de la société Financière d'Investissement « SO.F.I » arrêtés au 31 décembre 2008.

Les états financiers ci-joints arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation appliquées durant les exercices précédents

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre Audit.

Nos travaux de vérification, ont été effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie ; Ces normes exigent que les contrôles soient programmés et réalisés de manière à obtenir une assurance raisonnable que les Etats Financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

L'Audit comprend l'examen par sondages, des éléments justifiant les données comptables soumises à votre approbation – Nous avons évalué également les principes et méthodes comptables retenus, ainsi que les estimations significatives faites par votre société. Nous avons examiné la présentation de l'ensemble des Etats Financiers.

Nous estimons que notre Audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 se totalise en valeurs nettes

en Dinars à	8139 100 DT
Et dégage un Bénéfice de l'exercice de.....	826 153 DT
Contre respectivement en 2005 un total de bilan de.....	8 241 335 DT
Et une perte de	- 12 183 DT
Soit une diminution du total de bilan de.....	102 235 DT
Et une amélioration de résultat	838 336 DT.

Le peu d'opérations enregistré durant l'exercice 2008, nous a amené à faire un pointage systématique de l'ensemble des écritures comptables.

Le résultat comptable bénéficiaire de l'exercice 2008 provient essentiellement de la reprise de « provision pour risques et charges », enregistrée suite à une taxation d'office de l'administration fiscale.

L'affaire portée devant la justice est actuellement en cours d'examen à la cour d'appel de Tunis, suite à une décision de la cour de cassation en faveur de votre société.

Bien que l'examen des attendus de l'arrêt de la cour de cassation est de bonne augure pour la conclusion du dossier en faveur de la société, cependant nous recommandons de surseoir à la reprise de la provision jusqu'à la décision définitive du Tribunal.

En outre, les informations d'ordre financier et comptable fournis dans le rapport de votre conseil d'Administration sont conformes à celles contenues dans les états financiers sus-mentionnés

A notre avis, et sous réserves de notre remarques ci-dessus, nous estimons que les états financiers soumis à votre approbation et annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre société, arrêtée au 31 décembre 2008, ainsi que le résultat des opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis le 2 Juin 2009

Le Commissaire Aux Comptes
Radhouane NAGBOU

**RAPPORT SPECIAL DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES LE 31 -12- 2008**

Messieurs les Actionnaires de société Financière d'Investissement « SOFI »,
Au cours de l'exercice 2008, nous n'avons pas reçu d'avis, qu'une convention prévue par l'article 200 du code des sociétés commerciales, ait été soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration.

Tunis le 2 Juin 2009

Le Commissaire Aux Comptes
Radhouane NAGBOU

2-5 Accords entre l'initiateur et les dirigeants de la société visée :

L'initiateur de l'offre Mr Nouredine Tabbane est le principal actionnaire de la société et membre de son conseil d'administration.

L'initiateur de l'offre Mr Nouredine Tabbane et les dirigeants de la société SOFI SICAF appartiennent à la même famille Tabbane. De plus, l'initiateur de l'offre est membre du conseil d'administration de la société visée.

2-6 Accords entre la société et des tiers :

Le conseil d'administration de la STAR a donné son accord de principe pour la cession de la participation de la STAR dans le capital de la société SOFI SICAF et ce, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Mr Nouredine Tabbane agissant de concert avec des personnes physiques et morales.

2-7 Avis du Conseil d'Administration sur l'offre publique :

Le conseil d'administration de la société SOFI SICAF réuni en date du 3 novembre 2009 n'a émis aucune objection quant à la réalisation de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Mr Nouredine Tabbane agissant de concert avec des personnes physiques et morales.